



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°21 du 13 Janvier 2023

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

RAPPEL CLUBS U12/U13



LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT
ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE

"OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION** au moment des
classements.

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi
que le tableau dûment rempli, qui vous ont été envoyés par mail, et à
télécharger dans Foot club ainsi que le site du DISTRICT.





COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°17 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Lundi 09 janvier 2023
À :	18h45 – Par visioconférence
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE
Présent(e)s :	Mme Christie CORNUS, MM. Bernard BERGEN, Gérald BETTANCOURT, Jean-Christophe MORANDINI, Patrick VANDYCKE.
Absent(e)s excusé(e)s :	Mme Fatiha BADAoui MM. Fabien AKKERMANS, Damien JURADO.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbaton PV CSR

La Commission approuve les procès-verbaux N°16 et N°16 disciplinaire.

DOSSIERS DU JOUR

SENIORS D3 – POULE B

Dossier n°2022/2023-CSR-0151

Match n° 24544577 : GC QUISSAC 1 – SC NIMOIS 1 du 11/12/2022

Match n° 24544542 : SC NIMOIS 1 – FC CALVISSON 1 du 18/12/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance du courriel officiel du GC QUISSAC reçu le 05/01/2023,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement de l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF,

Article - 187 Réclamation - évocation

(...)

2. - Évocation



Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- (...)
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- (...)

Demande des explications écrites à SC NIMOIS sur la participation des joueurs ci-dessous aux rencontres en rubrique :

- **BESSE Brian** licence 1411077223
- **FERNANDEZ Anthony** licence 1405324785
- **OUATMANI Mehdi** licence 1415320573

Le club étant susceptible d'avoir fait participer à ces rencontres plus de 2 joueurs mutés hors période.

Et ce pour le vendredi 13/01/2023 dernier délai

Met le dossier en suspens.

Information club

La commission rappelle que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

La commission rappelle aux clubs que toute question doit être formulée par courriel officiel au secrétariat du district.

Prochaine séance

- Le lundi 16 janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE**

**La Secrétaire de séance,
Christie CORNUS**



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°23 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Judi 12 Janvier 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Claude LUGUEL. Patrick AURILLON
Excusés :	Mme Cendrine MENUJIER. Mr Pierre Jean JULLIAN.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 22.

COUPE ANDRE GRANIER

Le tirage au sort des 1/8^{ème} de Finale de la Coupe André Granier a eu lieu au siège du District le 12.01.23 et a donné lieu aux rencontres suivantes :

- MONOBLET US / LANGLADE FC
- VAL DE CEZE / 3 MOULINS

se joueront le 29.01.23 à 14h30 avec tirs au but s'il y a lieu.

En attente match en commission

BOUILLARGUES US / BOISSET GAUJAC ou ST CHRISTOL

Suite aux exigences calendaires, les rencontres ci-dessous seront jouées en semaine (1) le MERCREDI 1^{ER} MARS à 20h00

- LES MAGES SEDISUD / MANDUEL SC
- ST MARTIN VALG / DOMESSARGUES FC
- REDESSAN OC / GARONS US
- BAGNOLS ESCANAUX / POULX AS
- THEZIERES ES / ALL FIVE CODOGNAN

(1) Application de l'article 8.3 du Règlement de la Coupe André Granier



MISE A JOUR DU CALENDRIER

Les rencontres ci-dessous non jouées pour terrain impraticable **se joueront le 29 Janvier 2023.**

- **DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

N° 24543183 ST PAULET AS / VEZENOBRES CRUV 1

- **DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

N°24543314 REDESSAN 1 / AS ST PRIVAT 1

N° 24543319 FC PT ST ESPRIT / SSB LA GD COMBE1

- **DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

N°24544704 FC DOMESSARGUES 1 / MAGES SEDISUD ST AMNB 1

N° 24544671 SC BROUZET ALES / AS ST PRIVAT 2

N° 24544701 FC VATAN 1 / AS CENDRAS 1

- **DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

N°24545540 GC QUISSAC / FC PAYS VIGANAIS

N° 24544541 US MONTPEZAT / FC RIBAUTE TAV

N° 24544543 US TREFLE 2 / SC CASTANET

- **DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

N°24544437 ST GILLES AEC 2 / US BOUILLARGUES

N° 24544442 ES THEZIER 1 / FC BAGNOLS ESCANAUX 1

- **DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

N°24544314 GC GALLICIAN / FC VAUVERDOIS

N° 24544278 GC UCHAUD / RC ST LAURENT ARB 1

N° 24544276 FC RODILHAN / US PAUJAUT

- **DEPARTEMENTAL 4 POULE A**

N°24614205 OM PONTIL PRADEL / ST HILAIRE BRETH

N° 24614176 BOISSET GAUJAC FC / FCFC RIBAUTE TAV 2

- **DEPARTEMENTAL 4 POULE B**

N°24614330 SALINDRES FC / EJP GD COMBIEN 1

N° 24614308 BOISSET GAUJAC FC 2 / AS SOMMIERES

- **DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

N°24614475 AS VERS 1 / US GARONS

N° 24614472 GAUJAC OL 2 / FC CANABIER 2

- **DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

N°24614600 SC MANDUEL 2 / AC PISSEVIN VALDEG 3

N°24614603 JS AUBORD 1 / CALVISSON FC 2

N°24614609 FC LANGLADE 2 / ALL FIVE CODOGNAN 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mr Claude LUGUEL



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°22 de la Commission jeunes des Compétitions

Réunion du :	Jeudi 12 janvier 2023
À :	14h00 – District Gard Lozère
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Jean Marie TASTEVIN. Emile HOURS. Denis LASGOUTE
Absent(e)s excusé(e)s :	MR Stéphane BROCCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

*A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).*

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°21 de la réunion du 05.01.2023

COUPE GARD LOZERE - COUPE OCCITANIE

- COUPE GARD LOZERE : les ¼ de finale se disputeront les 18 et 19 Mars 2023 (U19. U17. U15)
- COUPE OCCITANIE : 1/16^{ème} de finale, pour les U18.U19 et U16.U17 les 28 et 29.01.2023



MODIFICATIONS DE RENCONTRES

- **U16/U17 D2 POULE A**

SAINT JEAN DU PIN/LE VIGAN du 15.01.2023 aura lieu le samedi 14.01.2023 à 14H30 sur les installations de ST JEAN DU PIN (accord des deux clubs)

- **U16/U17 D2 POULE C**

AS CAISSARGUES 2/LE GRAU DU ROI GRANDE MOTTE du 15.01.2023 aura lieu le samedi 14.01.2023 à 13H00 sur les installations de CAISSARGUES (accord des deux clubs)

- **U16U17 D2 POULE C**

AS POULX 2/ST GILLES AEC du 22.01.2023 aura lieu le samedi 21.01.2023 à 17H30 sur les installations de POULX (accord des deux clubs).

AS BEAUVOISIN/RC SAUVETERRE PUJAUT est inversée et se jouera sur les installations de PUJAUT à 10H00 (accord des clubs)

- **U14/U15 D3 POULE A**

AS SAINT CHRISTOL LES ALES 2/FC LANGLADE 2 du 22.01.2023 aura lieu le samedi 21.01.2023 à 15H00 sur les installations de SAINT CHRISTOL LES ALES (accord des deux clubs).

INFORMATIONS CLUBS

FMI

Les résultats des rencontres doivent être envoyés au District dès la fin du match. Si utilisation d'une feuille papier, le club recevant doit fournir les explications dès le lundi au secrétariat du District.

En fonction de l'heure de transmission de la FMI, les amendes peuvent varier de 25 à 100 euros .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n° 7 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	9/1/23
À :	15h DISTRICT GL
Présidence :	MR BOUILLET C
Présents :	MME COLLAVOLI -MRS CABARDOS – BOUTADE – ROMIEUX -

Absents
excusés :

Assistent à la
réunion :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°6 de la réunion du 12.12. 2022.

INDISPONIBILITES ARBITRES

- NHAILA T : les dimanches à partir de 14h
- GALAUP T : 14 et 15/1
- GRAU A : 14 et 15/1
- GUERINAT Y : arrêt 15 j
- WEISS E : le 10/12
- ANDRE J : arrêt 30 j



- BARRET P : 9/1 au 31/7/23
- CASTILLO E : le 7/1

DEMANDES D'ARBITRES

- O.M. PONTIL PRADEL : match du 15/1 et du 22/1
- AS BAGARD : match du 15/1
- GAZELEC S.GARDOIS : match du 15/1
- FOOT TERRE CAMARGUE : match du 15/1/23
- FC CHUSCLAN LAUDUN : match du 15/1

COURRIERS RECUS

- JAYACHE Z : concernant sa désignation du 8/1
- TERME D : concernant le bon comportement d'une joueuse
- ZOUIRHRI B : concernant son absence du 11/12
- BENE L : certificat médical de reprise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

BOUILLET C

Le Secrétaire de Séance

CABARDOS JL

HOMOLOGATIONS

U15 DEPARTEMENTAL 1 B
POULE A1180 C
JOURNEE DU 09.10.22 D
CONNAUX CANAB 1 0-0 N. PISSEVIN V 1 E
P-1*P-1 F



Fourques, l'appétit vient en gagnant

L'Olympique fourquésien a réalisé la grosse performance des seizièmes de finale de la coupe Gard-Lozère dont douze des seize matches se sont déroulées le week-end dernier. Sur son terrain, l'équipe de division 3 a sorti Nîmes Soleil Levant (2-1), pensionnaire de Régional 3. Trois divisions séparaient les deux équipes. **« Même si on fait un cadeau sur l'égalisation nîmoise, l'équipe de Fourques a fait un gros match. Pour être tout à fait objectif, les deux équipes ont vraiment bien joué au ballon », dit Jean-Michel Blanc.**

Au club depuis dix ans, il est président depuis quatre saisons et n'est pas plus étonné que ça par le résultat de son équipe, pas plus que son parcours qui l'a vu sortir Beauvoisin (5-0) pour son entrée en lice puis Pontil-Pradel en 32^e de finale (6-3).

Jadis pensionnaire de PHA, Fourques est un peu tombé dans l'anonymat ces cinq dernières saisons. **« On a été en difficulté, confirme le président. On est dans un secteur où l'on cohabite avec de gros club comme Beaucaire et Arles. On s'entend très bien avec eux, pas de problème. Mais on est un peu dans l'ombre. On aimerait retrouver un rang un peu plus conforme à l'histoire du club et on a essayé de se donner quelques moyens. » « Cette proximité offre aussi des avantages,** dit de son côté Valentin Scarselli, l'entraîneur. **En seniors, les joueurs qui n'ont pas leurs chances à Arles et Beaucaire peuvent être pour nous de précieux renforts. »**

Cette performance en coupe tombe donc à pic. Elle donne du crédit au début de saison que réalise l'équipe. **« Cette saison, prévient le président, on a vraiment constitué un gros groupe. »** Il évoque notamment la présence d'Anthony Barbaroux et Marc Montiel. Pensionnaires du centre de formation de Lens pour le premier, avec qui il avait gagné la coupe Gambardella, de l'OM pour le second, ils ont par le passé joué dans les championnats nationaux.

Il y a quelques années, lorsque Fourques était monté en PHA, l'équipe était entraînée par Christophe Scarselli. Aujourd'hui, c'est Valentin, le fiston, bientôt 25 ans, qui est aux manettes. Passé par les équipes jeunes, à la tête désormais des seniors, il espère marcher sur les traces de son père. D'ailleurs, l'objectif clairement affiché cette saison ne fait pas de mystère : c'est la montée. **« J'ai vraiment la chance d'avoir un groupe extra, qui vit super bien et qui est assidu aux entraînements »**, se félicite l'entraîneur.

Pour l'instant, les voyants sont au vert. Après huit rencontres, l'équipe est deuxième de la poule D à égalité avec Rodilhan qui compte toutefois un match en moins. Elle a gagné à six reprises pour un nul et une défaite. Particularité, elle a joué sept de ses huit matchs à domicile. **« Des clubs avaient des terrains impraticables et il nous a été demandé plusieurs fois d'inverser l'ordre des matches, ce que nous avons fait bien volontiers »**, explique le président. **« Cela va peut-être nous pénaliser quand on va enchaîner les matches à l'extérieur. Mais il fallait bien se montrer coopératif »**, ajoute-t-il.

Valentin Scarselli n'est pas plus perturbé que ça par cette question. Sans fanfaronner, il fait confiance à cette équipe. **« Et puis, dit-il, à la maison ou à l'extérieur, les matches, il faudra bien les jouer. »**

Si son équipe, qui jouera à Générac ce dimanche, est dans les temps, il a fait de Rodilhan, mais également de Gaujac et Pujaut les principales menaces. Mais en ce début d'année, le président Blanc est plein d'espoirs : **« Si on est sérieux, on peut vraiment aller très loin et faire très »**



FIN...